

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de DOMAZAN



MARCHE A BONS DE COMMANDES 2018-2020

N°2018-01

REMISE EN ETAT DE CHEMINS

Acte. d'**E**ngagement.

N° d'identification du marché : 2018-01

Maître de l'ouvrage : **Commune de DOMAZAN (GARD)**

Maître d'œuvre :

MARCHE A BON DE COMMANDE

Objet du marché : **TRAVAUX DE VOIRIE 2018 2019 2020**
Commune de DOMAZAN.

La procédure retenue pour la passation de ce marché est celle de la procédure adaptée, en application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés publics : *Monsieur le maire de DOMAZAN*

Ordonnateur : *Monsieur le maire de DOMAZAN*

Comptable public assignataire des paiements : *Madame la Trésorière d'Aramon*

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **janvier 2018**. Ce mois est appelé « mois zéro » (m0).

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 - Contractant

Je soussigné,

Nom et prénom :

.....
.....

Agissant en nom personnel

Domicilié à :

.....
.....
.....
.....

Téléphone :
.....

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

Au capital de :

.....

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....
.....

Téléphone :
...

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :

N° d'identité d'établissement

(SIRET) :

Code d'activité économique principale

(APE) :

N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :

.....

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

- ◆ après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- ◆ **M'ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à effectuer les travaux correspondant aux besoins du maître d'ouvrage aux conditions de l'offre ci-après définies.
- ◆ **M'ENGAGE** à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.
- ◆ L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

(page à remplir par les groupements conjoints)

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 - Contractants

Nous soussignés,

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- ◆ après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

- ◆ **NOUS ENGAGEONS** à produire, si notre offre est retenue et si nous ne les avons pas déjà fournis à l'appui de notre offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui nous en sera faite par le maître d'ouvrage.

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

- ♦ **NOUS ENGAGEONS**, sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à effectuer les travaux correspondant aux besoins du maître d'ouvrage aux conditions de l'offre ci-après définies.

L'Entreprise, mandataire des entrepreneurs groupés conjoints, est solidaire de chacun des membres du groupement.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

(page à remplir par les groupements solidaires)
ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 - Contractants

Nous soussignés,

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

M

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- ◆ après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- ◆ **NOUS ENGAGEONS** à produire, si notre offre est retenue et si nous ne les avons pas déjà fournis à l'appui de notre offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui nous en sera faite par la personne signataire du marché.

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

- ◆ **NOUS ENGAGEONS**, sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à effectuer les travaux correspondant aux besoins du maître d'ouvrage aux conditions de l'offre ci-après définies.

L'Entreprise est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

Article 2 - Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les minima et maxima du marché à bons de commande sont fixés ainsi :

Période	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	50 167.00€	60 000,00 €	80 011.00 €	95 694,00 €
Reconduction n° 1	50 167.00€	60 000,00 €	80 011.00 €	95 694,00 €
Reconduction n° 2	50 167.00€	60 000,00 €	80 011.00 €	95 694,00 €

Les travaux faisant l'objet du marché sont rémunérés par application des prix unitaires du bordereau des prix annexé au marché.

Article 3 - Délais

Durée du marché

Le marché commence à la date de notification du marché pour une période de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, sauf dénonciation de l'une des parties par lettre recommandée AR, 3 mois avant échéance.

La durée totale du marché est fixée à 36 mois.

Délai d'exécution des travaux

Pour chaque bon de commande, les prestations seront exécutées à compter de la date de la notification de celui-ci.

Le délai d'exécution afférent à chaque commande sera précisé dans le bon de commande.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché.

Article 4 - Paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

(Si paiement sur un seul compte)

- ◆ du compte ouvert au nom de :
.....
- ◆ domiciliation :
- ◆ Adresse :
.....
- ◆ code banque :
- ◆ code agence :
- ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

(Si paiement sur plusieurs comptes)

En ce qui concerne l'exécution des prestations (ou lots) suivants

.....
.....
.....

- ◆ du compte ouvert au nom de :
.....
- ◆ domiciliation :
- ◆ Adresse :
.....
- ◆ code banque :
- ◆ code agence :
- ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

En ce qui concerne l'exécution des prestations (ou lots) suivants

.....
.....
.....

- ◆ du compte ouvert au nom de :
.....
- ◆ domiciliation :
- ◆ Adresse :
.....
- ◆ code banque :
- ◆ code agence :
- ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Les paiements seront effectués en EUROS.

Rayer les mentions inutiles

- ◆ Je ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P.
- ◆ Je refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P.

- ◆ Nous ne refusons pas de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P.
- ◆ Nous refusons de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P.

Rayer les mentions inutiles

- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- ◆ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A le

*Mention manuscrite "lu et approuvé"
Signature(s) de l'(des)entrepreneur(s)*

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

Le présent acte d'engagement comporteannexe(s) énumérés ci-après.

- .
- .

Signature du Pouvoir Adjudicateur

A, le

Cadre pour nantissement ou cession de créance :

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ◆ la totalité du marché (2)
- ◆ la partie des prestations évaluées à

.....
.... € (en lettres) que l'entrepreneur n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- ◆ la partie des prestations évaluées à

.....
.... € (en lettres) et devant être exécutées par en qualité de :

- ◆ co- traitant
- ◆ sous-traitant

REMISE EN ETAT DES CHEMINS

A.....,
le(3).....

Signature,

Annotations ultérieures éventuelles

La part des prestations que l'entrepreneur n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à

..... € (en lettres)

A....., le (3)
.....

Signature,

- (1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Date et signature originales.

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

(reçu à titre de notification une copie du présent marché)

A.....,
.....

le